



## CRITERE

1.7

Conduite accompagnée

Ou

Conduite supervisée

## La conduite accompagnée

La conduite accompagnée Dès l'âge de 15 ans, il est désormais possible de s'inscrire à la « conduite accompagnée » – appelé aussi « apprentissage anticipé de la conduite » (AAC) – puis, dans la foulée, de passer le permis dès 17 ans et demi, contre 18 ans auparavant. Toutefois, en cas de réussite à l'examen, les candidats de moins de 18 ans doivent encore patienter jusqu'à leur majorité pour pouvoir conduire seul sur la route. Pourquoi passer si jeune derrière le volant ? Parce que la conduite accompagnée compile les avantages tant sur le plan de la sécurité routière, qu'au niveau financier.

### Conduite accompagnée :

plus de chance de réussite L'apprentissage anticipé de la conduite permet d'acquérir nettement plus d'expérience au volant qu'avec une formation classique. Résultat : la conduite accompagnée augmente ainsi les chances des jeunes conducteurs d'obtenir leur permis du premier coup. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il y a 80% de réussite grâce à cette méthode contre 50% avec le traditionnel passage du permis de conduire.

### Un apprentissage plus serein :

Grâce à la présence de l'accompagnateur, qui est le plus souvent un membre de la famille ou un proche, le jeune conducteur qui fait son apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisé. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève de gagner de la confiance au volant et d'être tout de suite à l'aise une fois seul sur la route. Autre vertu de la conduite accompagnée : si cette dernière permet évidemment à l'élève d'apprendre à conduire, elle peut également être l'occasion pour l'accompagnateur d'améliorer sa propre conduite.

### Conduite accompagnée : moins d'accidents :

Avec une formation traditionnelle au permis de conduire, 20 heures de conduite sont obligatoires pour pouvoir décrocher le papier rose. Avec la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs doivent, en plus de ces 20 heures de conduite, parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation (qui dure au minimum d'un an). Lors de cette année